

# MAIRIE DE BRUNIQUEL

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 juillet 2014

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. MONTET Michel, Maire

### Etaient présents :

MM. MONTET Michel, TSCHOCKE Christian, COME Patricia, SOULIE Christiane, ARMAND Roseline, GILES Xavier, BUADES Danièle, BASSE Sébastien, GRIMAL Chantal, DEBAYLES Sylvie, COMBRES Josette.  
Procuration de M. TABARLY Marc donnée à M. Montet.

### Absents excusés :

M. TABARLY Marc, LESCURE David, LARRIEU Jean-François, STEIN Joël

### Secrétaire de séance :

Mme SOULIE Christiane

### ESPACE JEUX POUR ENFANTS :

M. le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs options concernant la fourniture de jeux extérieurs pour enfants afin d'aménager un espace jeux derrière la Mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DECIDE :

- d'acheter plusieurs jeux pour enfants à la société SUD ENVIRONNEMENT pour un montant de 10757,00 € HT, soit 12908,40 € TTC.
- de solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général de Tarn-et-Garonne
- de charger M. le Maire d'effectuer toutes démarches et de signer tous documents conséquences des présentes.

### VIREMENT DE CREDITS :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest	7 000.00€	
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest</b>	<b>7 000.00€</b>	
D 2188-188 MATERIEL MOBILIER		13 000.00€
<b>Total D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>13 000.00€</b>
D 2313-189: RENO ECO D'EN APPAR PLACE GANDIL	6 000.00€	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>6 000.00€</b>	

## **STOCK DES CHATEAUX 2014 NOUVEAU TARIF AFFICHE ET VENTE DE DEUX NOUVEAUX PRODUITS :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de modifier le tarif de l'affiche suite à un nouveau tirage et de fixer les tarifs de deux nouveaux produits (magnet et livre).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DECIDE les tarifs suivants à compter du 28/07/2014

- |                           |      |
|---------------------------|------|
| - Affiche                 | 4 €  |
| - Magnet                  | 3 €  |
| - Livre « l'abri gandil » | 25 € |

## **MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DU COURS**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme BARET Jacques, M. PAGES Frédéric et M. CAULLIEZ Thierry, propriétaires en cette Commune, se portent acquéreurs d'une partie du chemin rural dit du Cours. Il donne lecture des courriers des intéressés.

Conformément au décret N°76-921 du 8 octobre 1976 et notamment l'article 3, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête préalable au déclassement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DECIDE :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural dit du Cours en application du décret N°76-921 précité
- que les frais inhérents à la future vente (géomètre, notaire) seront à la charge des acquéreurs
- de mandater M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à l'enquête publique.

## **ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 28/03/2014 CONCERNANT LES DELEGUES AU SAEP DE BRUNIQUEL - PUYGAILLARD**

M. le Maire informe l'assemblée d'un courrier de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron concernant les modalités de fonctionnements du Syndicat des eaux de Bruniquel – Puygaillard. Il y est confirmé qu'il était de la compétence de la Communauté de procéder à la désignation des délégués et non de la Commune. Une délibération communautaire a été prise en ce sens.

Il convient donc d'annuler la délibération concernant l'élection des délégués au SAEP de Bruniquel – Puygaillard prise le 28/03/2014 qui n'avait pas lieu d'être.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- ANNULE la délibération du 28 mars 2014 (reçue en Préfecture le 07/04/2014) concernant l'élection des délégués au Syndicats des Eaux de Bruniquel – Puygaillard.

## **DELIBERATION AUTORISANT LA MAIRE A RECOURIR A DES AGENTS NON TITULAIRES :**

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser, pour l'année :

- de manière générale, à recourir à des agents non titulaires, par contrat, pour assurer le remplacement d'agents titulaires ou non titulaires momentanément autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou

indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale, de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux, de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

**Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :**

ACCEPTENT les propositions ci-dessus,

CHARGENT le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants,

DISENT que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges afférentes sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet de l'année en cours.